

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	17

Vote
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 27 juillet à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 juillet 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, POTIER Jocelyn, RIGOLLAGE Céline, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain.

Excusés : MMES BOUTET Nadège, MARTIN Nadia (donne pouvoir à Laura BRUNET), THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Maxime NIEL), M. Anthony VITALIEN.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 30 JUL. 2026
Et publication ou notification le :

30 JUL. 2026

A été nommée secrétaire : Claire TURMEL

2026_07_01 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération – Fonds de concours "Eaux pluviales urbaines"

Le 9 juillet dernier, le Conseil communautaire a décidé dans un souci de solidarité territoriale et de partage de la charge financière, de solliciter les communes membres pour participer au financement des travaux d'eaux pluviales urbaines à travers le versement de fonds de concours à partir de l'exercice 2026 sur la base des travaux réalisés en 2025.

Plan de financement présenté par la Communauté d'Agglomération :

Dépenses		Recettes	
Travaux chemin du Chêne Vert et rue des Combes	13 882,51 €	FCTVA	2 277,29 €
		Subvention d'équipement commune de Notre Dame de Riez	5 802,61 €
		Autofinancement	5 802,61 €
TOTAL	13 882,51	TOTAL	13 882,51 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'approuver le principe du versement du fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
- d'accepter le versement d'une participation de 5 802,61 € pour les travaux d'eaux pluviales réalisés sur la commune en 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 30 JUL. 2026
Le Maire,
Hervé BESSONNET




La Secrétaire de séance,
Claire TURMEL